

Quelles obligations en cas de sous-traitance avec des télétravailleurs frontaliers ?

Réponse courte

Lorsqu'un donneur d'ordre luxembourgeois fait appel à un sous-traitant employant des **télétravailleurs frontaliers**, il doit s'assurer du respect de la réglementation en matière de **détachement** et de **sécurité sociale**. Le donneur d'ordre n'est pas directement responsable des obligations déclaratives du sous-traitant, mais il engage sa **responsabilité solidaire** en cas de travail dissimulé conformément à l'article [L.125-1](#) du Code du travail.

Le sous-traitant reste responsable de la déclaration au **CCSS** via SECUline et du respect du seuil de **49 %** de l'accord-cadre européen du 1er juillet 2023. Le donneur d'ordre doit vérifier que le sous-traitant est en conformité avec ses obligations sociales et fiscales, sous peine de **solidarité financière** pour les cotisations impayées, les majorations de retard et les amendes administratives.

Définition

La **sous-traitance avec des télétravailleurs frontaliers** désigne la situation dans laquelle une entreprise luxembourgeoise confie l'exécution d'une prestation à un prestataire externe dont les salariés exercent leur activité en télétravail depuis un pays frontalier. Cette configuration soulève des questions de **responsabilité solidaire**, de conformité sociale et de respect des seuils de télétravail transfrontalier applicables aux salariés du sous-traitant. Voir aussi : [obligations contractuelles](#).

Conditions d'exercice

Les obligations respectives du donneur d'ordre et du sous-traitant se répartissent comme suit.

Obligation	Sous-traitant	Donneur d'ordre
Déclaration CCSS	Responsable direct	Vérification
Certificat A1	Obtention obligatoire	Demande de présentation
Avenant contrat	Rédaction	Non concerné
Suivi des seuils	Mise en oeuvre	Vigilance
Cotisations sociales	Paiement	Solidarité en cas de défaut
Fiscalité	Déclaration	Non concerné directement

Modalités pratiques

Le donneur d'ordre doit mettre en place les vérifications suivantes.

Élément	Détail
Attestation sociale	Vérification du certificat <u>CCSS</u> du sous-traitant
Certificats A1	Demande de copie pour chaque télétravailleur
Contrat de sous-traitance	Clause de conformité sociale et fiscale
Audit périodique	Vérification régulière de la conformité
Déclaration de sous-traitance	Notification au <u>CCSS</u> si requise
Conservation	Archivage des justificatifs pendant 5 ans

Pratiques et recommandations

Inclure dans le contrat de sous-traitance une clause obligeant le prestataire à respecter les seuils de télétravail transfrontalier et à fournir les justificatifs de conformité (certificats A1, attestations CCSS).

Demander périodiquement les preuves de conformité sociale du sous-traitant et suspendre la collaboration en cas de non-présentation des documents requis.

Vérifier que les télétravailleurs frontaliers du sous-traitant disposent de certificats A1 en cours de validité avant le début de chaque prestation.

Consulter un avocat spécialisé pour évaluer le risque de **responsabilité solidaire** en cas de sous-traitance en cascade impliquant des télétravailleurs dans plusieurs pays.

Cadre juridique

Le cadre juridique applicable repose sur les textes suivants.

Référence	Objet
Art. <u>L.125-1</u> du Code du travail	Responsabilité solidaire du donneur d'ordre
Règlement (CE) 883/2004	Coordination des régimes de sécurité sociale
Accord-cadre européen du 1er juillet 2023	Seuil de 49 % pour le télétravail
Code de la sécurité sociale	Obligations déclaratives et sanctions

La **responsabilité solidaire** du donneur d'ordre prévue par l'article L.125-1 peut être engagée si le sous-traitant ne respecte pas ses obligations sociales et que le donneur d'ordre n'a pas exercé de vigilance raisonnable. Cette responsabilité couvre les cotisations sociales impayées, les majorations de retard et les amendes administratives.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.